

CONSEIL MUNICIPAL  
LA MOTTE EN BAUGES  
Séance du 30 JANVIER 2015 à 20h30

Compte rendu du Conseil Municipal  
La Motte-en-Bauges  
Séance publique du vendredi 30 janvier 2015 - 20h30

-----

**L'an deux mille quinze, le trente janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte-en-Bauges, convoqués le 24 janvier 2015 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, salle des mariages.**

Etaient présents : MD. Bachet, S. Ballaz, G. Garnier, V. Jacquet, D. Mansot, C. Motta, E. Muffat-es-Jacques, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 45 et procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Sont dénombrés 10 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

**1) Désignation d'un secrétaire de séance :**

Sébastien BALLAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**2) Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2014 :**

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**3) Tour de table : avis sur les projets pour l'école de la Motte en Bauges.**

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à un tour de table afin de recueillir les avis de chacun:

Marion RENOIR est favorable à la mutualisation avec l'école de Bellecombe qui offre une bonne qualité et capacité d'accueil et semble assurer le bien-être des enfants. Cette option permettrait des économies, par rapport au fonctionnement actuel du RPI avec Le Châtelard, qui pourraient être consacrées à l'amélioration et au renforcement de la qualité de la scolarité des élèves, notamment par l'organisation de TAP (temps d'activités périscolaires) de qualité et organiser une nouvelle offre de transports scolaires pour permettre aux parents de s'adapter à cette nouvelle organisation. Selon Mme Renoir, dans la perspective d'une prochaine compétence scolaire intercommunale, un tel niveau d'investissement sur le site du Châtelard n'est pas pertinent et est déraisonnable. Il ne va pas être sans conséquence sur le budget communal qui doit faire face à des dépenses obligatoires (réfection des routes ou projets de réhabilitation des eaux pluviales de la Frénière, cimetière...). Marion Renoir insiste aussi sur la complexité juridique d'une extension de l'école sur le territoire du Châtelard dans la mesure où il s'agit pour La Motte en Bauges d'être propriétaire d'une extension et non pour les 2 communes d'être ensembles propriétaires d'un bâtiment entièrement mutualisé et s'interroge sur le bien-fondé de cette option étant donné que la scolarité est une compétence qui sera, à plus ou moins long terme, prise par la Communauté de Communes. Elle estime représenter l'intérêt général et se doit de gérer la commune en « bon père de famille ».

Laurent PAVY a longuement pesé le pour et le contre en prenant divers avis concernant les différents projets. Il comprend que pour les parents Le Châtelard ce soit un des avantages pratiques par rapport à leur organisation mais Mr Pavy s'interroge sur l'impact d'un investissement au Châtelard sur le budget communal. Selon lui, l'extension au Châtelard est susceptible de compromettre le financement d'autres projets et il aurait souhaité avoir des preuves (chiffres) qui puissent montrer que les dépenses liées à l'extension au Châtelard ne soient pas pénalisantes pour d'autres projets.

Gérard GARNIER se prononce en faveur du projet d'extension du bâtiment de l'école du Châtelard.

Virginie JACQUET est indécise sur les projets et fait part de son inquiétude quant à la durée des travaux (1 an et ½) si le projet d'extension au Châtelard est retenu. Dans ce cas, la scolarité des enfants pourrait être perturbée par les nuisances liées aux travaux. Elle s'interroge également sur l'impact d'un investissement au Châtelard sur le budget communal. Elle est, à priori, plutôt favorable à la mutualisation avec Bellecombe.

Didier MANSOT En préambule il rappelle que le conseil municipal majoritaire dans sa propagande électorale souhaitait faire aboutir le projet de construction d'une école sur la commune et pense que c'était « déraisonnable ». Il s'exprime en faveur de l'extension de l'école du Châtelard, en rappelant que tous les projets se font par rapport à des bassins de vie et de services et que Le Châtelard est le bassin naturel de la Motte. Par ailleurs, Myriam Bachet avait demandé que l'on questionne les familles pour avoir des chiffres précis sur l'intérêt des familles par rapport aux 2 localisations mais cela n'a pas été fait. De plus, il précise que des solutions « à cheval » sur les 2 localisations existent. Concernant les finances, il rappelle que la Motte n'a pas investi depuis longtemps sous prétexte qu'elle devait faire l'école. (Pour info : la commune de Bluffy semblable à la Motte investit 3 Millions d'euros par an). Il pense que la commune a les moyens d'investir dans l'agrandissement du Châtelard, d'autant plus que les taux d'intérêts sont actuellement bas. Il n'est peut-être pas nécessaire de faire le projet le plus ambitieux et de revoir le projet à minima, les classes étant subventionnées par le Conseil Général. Des solutions seront à prévoir pendant la phase de travaux.

Concernant Bellecombe se pose la difficulté de récupérer les enfants à midi. Par ailleurs, le restaurant de la commune qui fournit actuellement les repas ne pourra plus le faire alors que Le Châtelard pourrait peut-être continuer à faire fonctionner le restaurant de la Motte.

M. Mansot précise également que si la compétence scolaire devient intercommunale, la Motte devra de toute façon payer à un moment ou à un autre. Sur le plan politique, c'est un très mauvais signal d'aller à Bellecombe car cela coûte moins cher et précise que nous devons être rassurés sur le budget. Enfin, Mr Mansot regrette que les familles n'aient pas été directement consultées sur le sujet et regrette le manque de documents écrits entre la municipalité du Châtelard et celle de la Motte.

Claude MOTTA se prononce en faveur du projet d'agrandissement de l'école du Châtelard dans la mesure où l'on peut étudier un projet à moindre coût. Historiquement la Motte est liée au Châtelard. M. Motta précise qu'il est possible de réduire le coût des travaux, en réalisant les travaux les plus urgents dans un premier temps. Cela permettrait également de réduire la durée des travaux donc les nuisances liées à ceux-ci.

Myriam BACHET a beaucoup hésité compte tenu du coût important mais souhaite privilégier l'aspect humain, social, pédagogique par rapport à l'aspect économique. Mme Bachet s'exprime en faveur de l'extension de l'école du Châtelard étant donné que le RPI entre la Motte et le Châtelard existe déjà. Ce RPI doit être maintenu selon elle, puisque l'aspect pédagogique fonctionne extrêmement bien (qualité des relations entre enseignants, parents, enfants....) et que la Motte a une "obligation morale" envers le Châtelard du fait de l'accueil de l'école de la Motte depuis 5 ans. D'autre part, Myriam Bachet précise que le Châtelard est un centre social.

Sébastien BALLAZ a été séduit par Bellecombe suite à la visite de l'école neuve, spacieuse, lumineuse dont la capacité d'accueil d'enfants n'était pas atteinte et la volonté municipale d'accueillir les enfants de La Motte. Il semblait assez logique de se rapprocher de Bellecombe d'autant plus qu'il était impossible de dialoguer avec le Châtelard. Il tient à souligner qu'il a été intéressant et important d'étudier la question d'une mutualisation avec la commune de Bellecombe afin d'offrir un choix. Cependant, compte tenu, de l'évolution de dialogue avec Le Châtelard dernièrement qui apparaît plus enclin à négocier, que les liens avec le Châtelard

sont indéniables, que la Motte a toujours été tournée vers le Châtelard, M. Ballaz pense que rester avec Le Châtelard paraît être aussi une bonne solution. L'extension de l'école de la Motte au Châtelard permettrait de maintenir et renforcer les liens déjà existants.

Emeline MUFFAT s'est posé beaucoup de questions. Au Châtelard tout se passe bien. Ayant visité l'école de Bellecombe elle a noté une bonne organisation, un bon accueil de la municipalité bien que l'accès pour les transports scolaires soit un peu difficile. Néanmoins elle a beaucoup réfléchi à cette solution. Après réflexion, compte tenu que cela fait 5 ans que l'école de la Motte est accueillie au Châtelard, qu'il se posera un problème d'adaptation de l'école du Châtelard si l'école de la Motte s'en va, que le conseil d'école est pédagogiquement positif au regroupement avec le Châtelard, que les dépenses d'extensions obligatoires sont 2 classes supplémentaires, salle de sieste, sanitaires maternelles et local ATSEM (la cantine et les parkings n'étant pas prioritaires pour le moment), des nuisances des travaux Mme Muffat se positionne pour l'extension de l'école du Châtelard. Ce rapprochement avec cette commune apparaît plus logique et moralement plus juste. Mme Muffat précise également que la pétition des parents d'élèves a été utile et a permis de recueillir leurs avis. Elle souligne par ailleurs que pour l'une ou l'autre solution l'adaptation des enfants n'est pas un élément de choix car les enfants s'adaptent vite et que leur bien être serait identique.

Damien REGAIRAZ remercie tout le monde de s'être exprimé et pour le travail accompli. En réponse à M. Mansot, il rappelle que le projet de construction d'une école à la Motte était un point de vue respectable au regard de la compétence scolaire attribuée aux communes. Aussi les membres élus dès lors qu'ils se sont imprégnés des dossiers, ont dû se rendre à l'évidence : il faut mutualiser les moyens pour obtenir des aides financières. Or il n'est pas possible de construire une école sans aide financière. Les membres élus ont donc accepté de se remettre en question pour l'intérêt général. Il précise également que face à la nécessité de régler la question de l'avenir de l'école de la Motte, il a fallu proposer et étudier deux possibilités afin de proposer des alternatives. Le maire rappelle que la prise de décision est d'autant plus importante que le transfert de la compétence scolaire à l'intercommunalité n'est pas dans un avenir proche.

Concernant le lieu d'implantation, M. Le maire tient tout d'abord à remercier la commune du Châtelard qui accueille depuis 5 ans l'école de la Motte. Historiquement, Le Châtelard accueille l'école de La Motte et il est nécessaire de prendre ses responsabilités par rapport à une décision cohérente. Il propose de travailler avec le Châtelard dans la mesure où l'on peut s'entendre sur les modalités juridiques, techniques, financières... ; l'aspect financier étant par ailleurs important. Il se prononce en faveur de l'extension de l'école du Châtelard, en précisant qu'il faudra travailler et dialoguer avec le Châtelard afin que ce projet puisse aboutir. M. le maire précise enfin que si le projet d'extension de l'école du Châtelard est retenu par le conseil municipal, il s'agira d'un accord de principe, sous réserve que certaines conditions soient acceptées par les deux communes (voir point 4).

A l'issue du tour de table :

- M. Motta précise que la réduction de coût n'est pas la réduction de qualité.
- Marion Renoir s'interroge sur le fait que, si le projet d'extension au Châtelard est retenu mais revu à la baisse afin de faire un projet « à minima », il est indispensable de définir l'offre de service proposé (notamment pour la cantine, les parkings).
- Damien Regairaz précise que les études seront faites pour adapter les projets. Il ne faut pas minimiser le projet : l'extension est une priorité, la cantine devrait être mutualisée entre les 2 communes. Le budget devra être vu dans son ensemble pour ne pas recommencer les travaux dans quelques années.
- Didier Mansot rappelle que le budget communal va être voté fin mars et demande quelle somme peut être consacrée aux travaux d'agrandissement au Châtelard et combien la commune peut emprunter. Sur le principe il ne comprend pas pourquoi la Motte paierait tout. Par ailleurs, il pense qu'il faut associer les enseignants et les parents à ce projet.

- Myriam Bachet pense qu'il faut d'abord définir un projet d'ensemble, puis faire des propositions à la municipalité du Châtelard, négocier avec elle, tout en prenant en compte le budget communal.

#### **4) Délibération de principe sur le projet d'école pour LA MOTTE-EN-BAUGES**

Monsieur le Maire soumet la délibération sur le projet de l'école de La Motte en Bauges

Pour rappel, l'école de LA MOTTE EN BAUGES est actuellement organisée en RPI avec la commune du CHATELARD. Dans ce cadre, la commune de la MOTTE EN BAUGES prend en charge les maternelles et la commune du CHATELARD les élémentaire. Depuis 2005, le projet d'école maternelle sur la MOTTE EN BAUGES n'ayant pas abouti, les maternelles sont accueillies physiquement sur le site de l'école du CHATELARD.

Depuis avril 2014, la nouvelle municipalité a engagé les actions suivantes, en vue de proposer une solution pour le projet d'école de LA MOTTE-EN-BAUGES :

- 1- Sollicitation du Président de la Communauté de communes du Cœur des Bauges pour engager une étude sur la faisabilité d'une compétence scolaire intercommunale.
- 2- Réalisation d'une étude de faisabilité d'une extension du bâtiment de l'école du Châtelard, par un architecte spécialisé mandaté par la commune de LA MOTTE-EN-BAUGES.
- 3- Étude d'une mutualisation avec l'école de BELLECOMBE-EN-BAUGES.

Il est rappelé que le conseil municipal s'est réuni le 19 décembre 2014 pour faire le point sur les solutions envisagées. Par ailleurs, une réunion d'information publique a été organisée par la municipalité le 23 janvier 2015 pour présenter ces réflexions à la population, échanger et débattre. La municipalité s'est engagée sur une prise de décision début 2015 sur le projet d'école pour LA MOTTE-EN-BAUGES, de manière à avoir de la visibilité sur l'organisation de la rentrée scolaire prochaine.

Les deux solutions proposées à ce jour sont les suivantes :

- Regroupement de l'école de la MOTTE-EN-BAUGES sur le bâtiment de l'école de BELLECOMBE-EN-BAUGES, dans le cadre d'un regroupement centralisé, organisé avec la commune de BELLECOMBE EN BAUGES. Il est précisé que ce projet ne nécessiterait pas d'investissements majeurs, sauf éventuellement une réorganisation du réfectoire qui n'est pas chiffrée à ce jour, et qu'il nécessiterait de préciser la structure juridique adaptée à ce regroupement avec la commune de BELLECOMBE EN BAUGES.
- Extension du bâtiment de l'école du CHATELARD, étant précisé que le coût des travaux pour cette extension de deux classes a été chiffré à 550 000 euros HT soit environ 770 000 euros TTC y compris frais de maîtrise d'œuvre, contrôles techniques, etc. Ce projet pourrait nécessiter également une refonte des parkings et du réfectoire, générant un surcoût de 440 000 euros HT de travaux soit environ 620 000 euros TTC y compris frais de maîtrise d'œuvre, contrôles techniques, etc. Dans le cadre de cette solution, des subventions pourraient être sollicitées, exclusivement pour l'extension des classes. Ces subventions ne peuvent pas couvrir une éventuelle refonte du parking et rénovation du réfectoire. Il est précisé que les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux devront être précisées, ainsi que la structure juridique adaptée à ce regroupement et les conditions d'établissement de la convention encadrant ce regroupement avec la commune du CHATELARD.

Aussi, deux alternatives sont aujourd'hui proposées au conseil municipal :

- Principe d'une mutualisation avec la commune de BELLECOMBE EN BAUGES, dans le cadre d'un RPI regroupé sur le bâtiment de l'école de BELLECOMBE EN BAUGES, et sur les conditions d'organisation et de mise en œuvre de ce projet.
- Principe sur le projet d'extension du bâtiment de l'école du CHATELARD, sur la refonte du RPI actuel avec la commune du CHATELARD, en vue d'une nouvelle organisation juridique du regroupement et sur les conditions d'organisation et de mise en œuvre de ce projet.

Pour les deux propositions, il est proposé au conseil municipal de définir, au sein de la délibération de principe à intervenir les conditions d'organisation et de mise en œuvre de ces deux alternatives :

- Conditions d'organisation et de mise en œuvre du projet de mutualisation avec la commune de BELLECOMBE EN BAUGES, dans le cadre d'un regroupement sur le bâtiment de l'école de BELLECOMBE EN BAUGES.

Le conseil municipal donne son accord de principe sous réserve de :

- Créer un groupe de travail réunissant des représentants des deux municipalités permettant de préparer l'organisation du fonctionnement mutualisé de l'école dans le cadre du futur regroupement, et de définir la structure juridique adaptée.
- Établir une convention de regroupement, précisant les conditions d'une gouvernance partagée des deux communes, les modalités d'organisation pratiques et financières, en vue d'une mutualisation effective de l'ensemble des services (gestion du personnel, cantine, garderie, temps d'activités périscolaires, entretien et maintenance, regroupement des niveaux de scolarité...).
- Engager une réflexion sur le réaménagement des transports scolaires : circuits, horaires et conditions de prise en charge financière par la commune de LA MOTTE EN BAUGES.

- Conditions d'organisation et de mise en œuvre du projet d'extension du bâtiment de l'école du CHATELARD et sur la refonte du RPI actuel :

Le conseil municipal donne son accord de principe sous réserve de :

- Créer un groupe de travail réunissant des représentants des deux municipalités permettant de préparer le projet de construction et, en parallèle, de préparer l'organisation du fonctionnement mutualisé du futur regroupement et de définir la structure juridique adaptée.
- Mettre à jour la convention actuelle de RPI, en vue de définir les modalités d'un regroupement centralisé, précisant les conditions d'une gouvernance partagée des deux communes, les modalités d'organisation pratiques et financières, en vue d'une mutualisation effective de l'ensemble des services (gestion du personnel, cantine, garderie, temps d'activités périscolaires, entretien et maintenance, regroupement des niveaux de scolarité...).
- Obtenir confirmation par la commune du CHATELARD de la cession du terrain nécessaire à l'extension à la commune de LA MOTTE EN BAUGES pour l'euro symbolique.
- Obtenir les subventions nécessaires au financement des travaux, et confirmer les inscriptions budgétaires étant précisé que la commune de LA MOTTE EN BAUGES s'engage à financer le coût lié à l'extension des deux classes.
- Convenir d'une prise en charge financière partagée des travaux de refonte des parkings et de rénovation du réfectoire, entre les deux communes, en cas de décision d'engager ces travaux.

- Établir une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux avec la commune du CHATELARD permettant à la commune de LA MOTTE EN BAUGES de réaliser les travaux sur la commune du CHATELARD.

Dans les deux cas, il est précisé que l'accord des conseils municipaux des communes de BELLECOMBE EN BAUGES et du CHATELARD sera également nécessaire.

Par ailleurs, pour faire aboutir la solution retenue, il est précisé que le conseil municipal de LA MOTTE EN BAUGES sera amené à délibérer ultérieurement, en particulier sur les points suivants : structure juridique du regroupement à définir, convention de regroupement à intervenir, conditions d'organisation, de fonctionnement, de gouvernance et de financement du regroupement, budget et plan de financement du projet en cas de choix de la solution sur le CHATELARD, modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage en cas de choix de la solution sur le CHATELARD, etc...

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur l'une ou l'autre des alternatives suivantes :

a. DECIDER d'un accord de principe sur le projet de mutualisation avec la commune de BELLECOMBE EN BAUGES, dans le cadre d'un regroupement sur le bâtiment de l'école de BELLECOMBE EN BAUGES, et sur les conditions d'organisations et de mise en œuvre de ce projet.

OU

b. DÉCIDER d'un accord de principe sur le projet d'extension du bâtiment de l'école du CHATELARD, sur la refonte du regroupement actuel avec la commune du CHATELARD, en vue d'une nouvelle organisation juridique du regroupement et sur les conditions d'organisation et de mise en œuvre de ce projet.

A l'issue de cette lecture il est demandé au conseil municipal de procéder au vote à main levée.

- Pour l'accord de principe sur le projet d'extension du bâtiment de l'école du CHATELARD = 8 Voix

- Pour l'accord de principe sur le projet de mutualisation avec la commune de BELLECOMBE EN BAUGES = 2 voix

Le Conseil municipal décide donc:

- d'un accord de principe sur le projet d'extension du bâtiment de l'école du CHATELARD, sur la refonte du regroupement actuel avec la commune du CHATELARD, en vue d'une nouvelle organisation juridique du regroupement et sur les conditions d'organisation et de mise en œuvre de ce projet.

La séance est levée à 21h55.